

## Objet

Cette fiche concerne les travaux d'installation, de dépose ou de maintenance de réseaux de télécommunications<sup>1</sup> réalisés à proximité des réseaux électriques aériens.

Cette fiche ne concerne pas les travaux sur façade et toiture traités dans la fiche TX-FAC TRAVAUX SUR FAÇADE ET TOITURE – PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE et les travaux à proximité des réseaux souterrains qui sont traités dans les autres fiches du fascicule.

## Techniques et matériels concernés :

- Travaux de pose, dépose, ou de remplacement de poteaux
- Travaux avec PEMP (Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel)
- Travaux avec utilisation de PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère) ou échafaudage
- Travaux de tirage de câble
- Dépose de câble et matériels associés (console, boîtier, tendeur...)
- Travaux de raccordement client
- Travaux d'effacement de réseau

## Principales recommandations et prescriptions à prendre en compte avant les travaux :

Tous travaux à moins de 50 m d'une ligne électrique en câble nu nécessite une analyse de risque.

Une préparation des travaux est nécessaire pour :

- évaluer les distances. Prendre en compte l'évolution des intervenants, des engins, des outils ou des objets qu'ils manipulent. Cette opération peut nécessiter l'utilisation d'appareil permettant de mesurer à distance la hauteur d'une ligne (télémètre...);
- prendre en compte la hauteur totale du poteau ainsi que l'amplitude de déplacement du matériel utilisé pour le levage, pour l'implantation ou la dépose de poteaux,
- choisir la méthode de travail adaptée ;
- définir si les travaux nécessitent le franchissement de la zone DT/DICT.

La DICT permet également de répondre aux obligations de déclaration du code du travail (R4534-107 et 108) dans les cas suivants :

- les travaux se situent dans une zone à l'aplomb ou en surplomb de fils nus aériens

- 3 mètres de part et d'autre des fils en BT ;
- 5 mètres de part et d'autre des fils en HTA ;

- en présence de câbles isolés identifiés lors de l'analyse de risque, si la nature des travaux et les matériels ou techniques utilisés sont susceptibles d'endommager les câbles ou leurs isolants ou s'il y a nécessité que l'exploitant déplace le câble ;

- en prenant en compte les phases de livraison et manutention des matériels nécessaires au chantier.

---

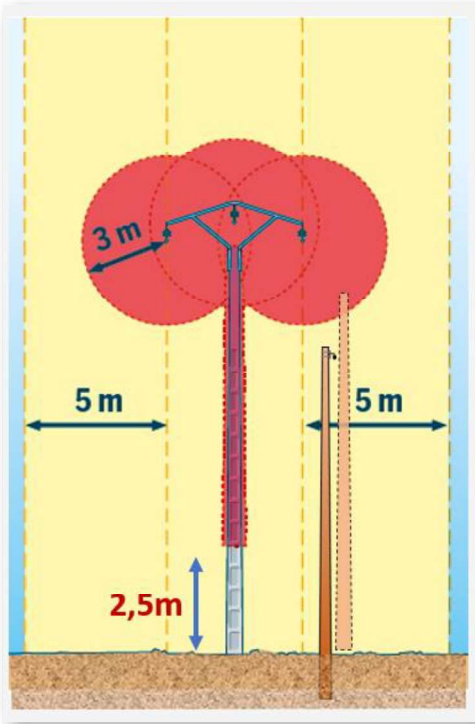
<sup>1</sup> La notion de câble télécommunication regroupe le réseau cuivre, fibre, coaxial.



## 2. Travaux dans l'environnement de réseaux aériens HT avec implantation ou extraction d'un support

Lors de la manipulation prendre en compte la longueur totale du poteau avant enfouissement ou extraction.

**Il est interdit de s'approcher à moins de 3 m de la ligne restée sous tension**



**Travaux et leur calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux<sub>(3)</sub> : FOV TER

Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées<sub>(3)</sub> : MAN GRU ELE

Autre, précisez la technique : Remplacement poteau télécom

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1, \_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_ jour(s)

Renseigner la ou les nature(s) des travaux et les techniques utilisées en précisant les codes principaux associés à ces travaux.

Liste des travaux	Code
Forage vertical / carottage	FOV
Terrassement, fouille, excavation	TER
Liste des autres techniques	Code
Grue	GRU
Manuel ou maintenance d'objets ou de matériel	MAN
Engin élévateur	ELE

3. Cas des travaux dans l'environnement des lignes aériennes basse tension hors implantation ou extraction d'un support :

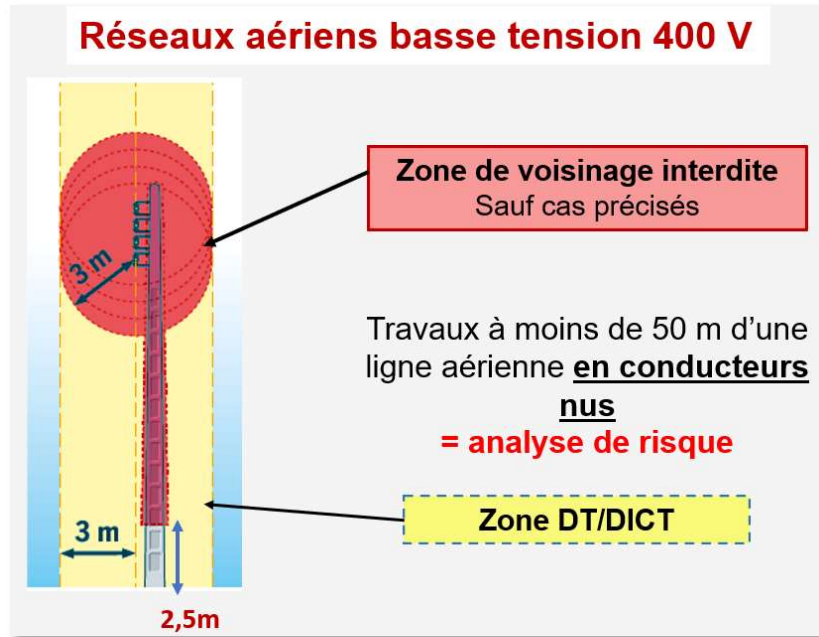
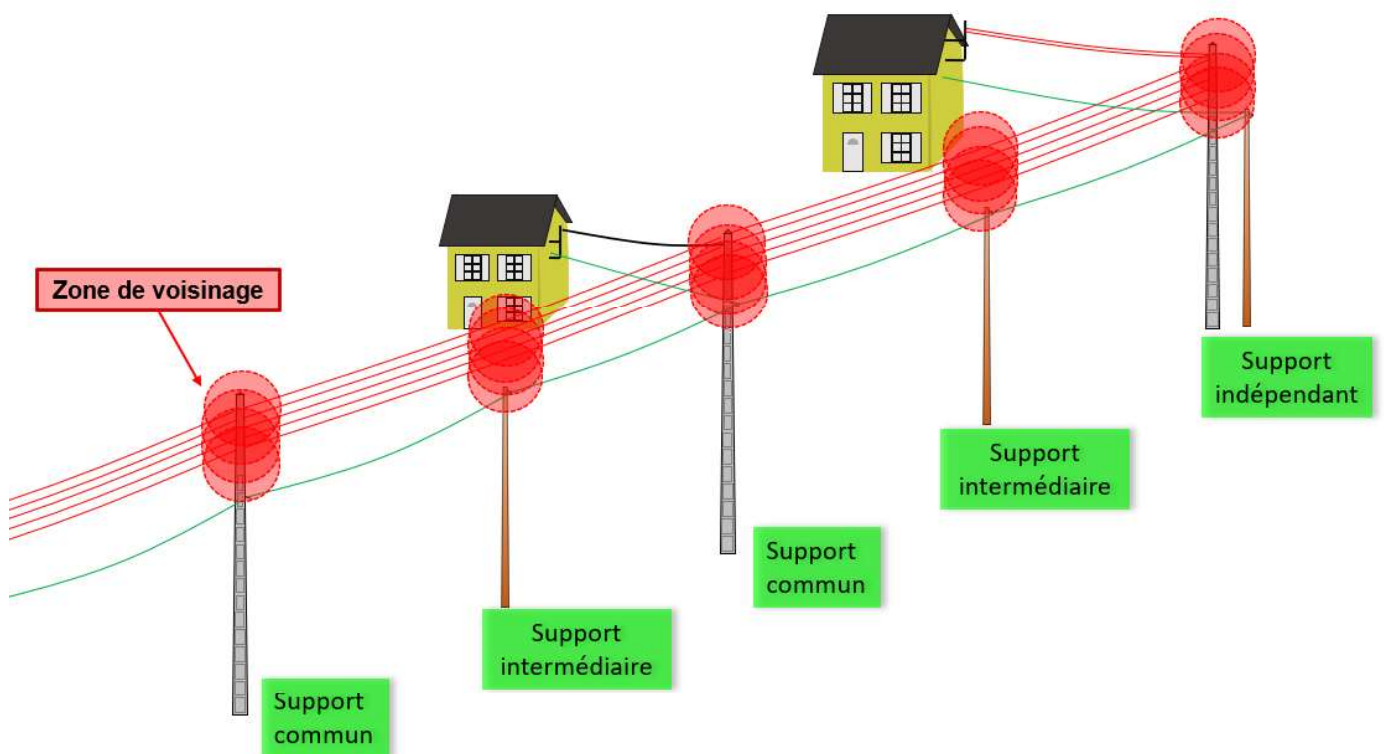


Schéma des réseaux télécommunication implantés sur des supports communs de lignes électriques basse tension non isolées (ou indépendants implantés dans la zone de voisinage simple).



- **Cas où les travaux sont réalisés hors zone DT/DICT.**  
Les travaux ne nécessitent pas l'information de l'exploitant du réseau électrique.
- **Cas où les travaux sont réalisés dans la zone DT/DICT** L'exploitant doit être informé avant de démarrer les travaux par la procédure DT/DICT.

### Prescription

**Les travaux nécessitant le franchissement de la zone de voisinage (zone en rouge) 3m en BT sont interdits s'il n'y a pas de convention avec l'exploitant. Dans ce cas l'exploitant doit être informé via la procédure DT/DICT en complétant la distance minimale D entre les travaux et la ligne électrique. L'accès à cette zone peut nécessiter la mise hors tension, la mise en place d'obstacles ou l'isolement par recouvrement des fils nus sous tension.**

- **Cas sans convention avec l'exploitant du réseau électrique**  
Il sera nécessaire de renseigner la distance D sur le formulaire.  
En réponse l'exploitant précisera la ou les solutions à mettre en œuvre pour supprimer le risque électrique :
  - maintien des travaux à plus de 3 m des fils nus si la distance D renseignée est supérieure à 3 m ;
  - protection de tiers ou mise hors tension, si la distance D renseignée est inférieure à 3 m.

**Travaux et leur calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux<sub>(3)</sub> : SFP\* [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées<sub>(3)</sub> : ELE | MAN | ECH | [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Autre, précisez la technique : pose fibre réseaux télécommunication  
 Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires  
 communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 2 , \_\_\_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Durée du chantier : [ ] [ ] jour(s)

Renseigner la ou les nature(s) des travaux et les techniques utilisées en précisant les codes principaux associés aux travaux.

Liste des travaux	Code
Travaux sans terrassement ni fouilles ni enfoncement pour les travaux strictement aériens	SFP
Liste des autres techniques	Code
Engin élévateur	ELE
Manuel ou maintenance d'objets ou de matériel	MAN
Echafaudage	ECH

- **Cas de travaux avec convention avec l'exploitant du réseau électrique concerné :**

### Prescription

**Les travaux sur les installations de télécommunication nécessitant d'intervenir dans la zone de voisinage simple (zone en rouge) 3m sans franchissement de la zone de voisinage renforcée (30 cm) peuvent être autorisés en BT si la convention signée avec l'exploitant le permet. Le personnel intervenant doit être formé et habilité à minima B0.**

#### 4. Travaux dans l'environnement des lignes aériennes basse tension pour l'implantation ou l'extraction d'un support :

##### Prescription

Les travaux nécessitant le franchissement de la zone de voisinage (zone en rouge) 3m sont interdits. L'exploitant doit être informé via la procédure DT/DICT en complétant la distance minimale D entre les travaux et la ligne électrique. En réponse l'exploitant précise les modalités d'accès et de travail dans cette zone (la mise hors tension, la mise en place d'obstacles ou l'isolement par recouvrement des fils nus sous tension).

Dans le cas de travaux urgents, contacter l'exploitant via la procédure des travaux urgents.

Renseigner en plus la distance D évaluée de la zone de travaux (en particulier de la proximité des opérateurs et de leurs outils et équipement de travail) avec le réseau.

Si la fouille doit-être réaménagée, indiquer la profondeur d'excavation.

**Travaux et leur calendrier** (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux<sub>(3)</sub> : FOV TER  
Décrivez les travaux : \_\_\_\_\_

Techniques utilisées<sub>(3)</sub> : MAN GRU ELE  
\_\_\_\_\_

Autre, précisez la technique : Remplacement poteau télécom  
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : \_\_\_\_\_ cm

Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet :  Oui  Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : 1 , \_ m

Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

Durée du chantier : \_\_\_ jour(s)

Renseigner la ou les nature(s) de travaux et les techniques utilisées en précisant les codes principaux associés aux travaux.

Liste des travaux	Code
Forage vertical / carottage	FOV
Terrassement, fouille, excavation	TER
Liste des autres techniques	Code
Grue	GRU
Manuel ou mantutenion d'objets ou de matériel	MAN
Engin élévateur	ELE

#### 5. Cas des travaux urgents

Les travaux urgents sont des travaux non prévisibles effectués en cas d'urgence justifiée par la sécurité, la continuité du service public ou la sauvegarde des personnes ou des biens, ou en cas de force majeure. Respecter la procédure travaux urgents.

## 6. Cas des réseaux Basse Tension en câbles isolés

Dans le cas des travaux à proximité de câbles électriques isolés BT, il est nécessaire de prendre en compte la zone d'approche prudente (50 cm). Dans cette zone, il faut veiller à ne pas prendre appui sur le câble, ne pas exercer de frottement, ne pas détériorer l'isolant.

### *Prescription*

**Si les techniques utilisées dans le cadre de travaux à proximité de réseaux aériens isolés sont susceptibles d'endommager les réseaux, une DICT doit être réalisée en précisant le code de la technique utilisée.**

**Vérifier le bon état apparent de l'isolant. S'il est en mauvais état, informer l'exploitant et appliquer les prescriptions relatives aux fils nus BT.**

**En cas de constat de câbles détériorés en phase travaux, il faut marquer un point d'arrêt, informer l'exploitant et adapter le mode opératoire ou stopper le chantier.**

*Il s'agit de recommandations génériques non exhaustives, qu'il appartient à l'entreprise d'adapter, le cas échéant, pour tenir compte de son analyse technique complémentaire préalable au chantier.*